

Réunion du Conseil Municipal

Du 28 février 2019 à 20 heures 30

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit février à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 21 février 2019, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de Pierre CHASSANG, Maire.

Sont présents : Pierre CHASSANG, André FARGES, Adeline CHASSANY, François FRAISSE, Claude PORTAL, Jean-Luc BLANQUET, Olivier GUILBOT

Secrétaire de séance : Adeline CHASSANY

Ordre du jour

- Personnel : prévoyance/garantie maintien de salaire
- Elus : revalorisation des indemnités de fonction
- Opération groupée pour la réalisation de schémas directeurs de signalétique : validation
- Saint-Flour Communauté : adoption des compétences facultatives
- Intervention des services techniques de Saint-Flour Communauté : validation de la convention
- Appels à projets Fonds Cantal Solidaire pour les années 2019-2021
- Aménagement de la croix du Fabre : demande de subvention auprès de la Région
- Questions diverses

➤ Approbation du compte rendu de la séance précédente.

Le conseil approuve le compte rendu de la séance du 22 novembre 2018.

➤ Personnel : prévoyance/garantie maintien de salaire

Le centre de gestion du Cantal propose depuis 2014 un contrat groupe relatif à la protection sociale complémentaire prévoyance des personnels territoriaux qui arrive à échéance le 31 décembre 2019.

Le Centre de Gestion du Cantal souhaite relancer un nouveau marché et propose aux Collectivités qui le souhaite de s'y joindre. Au final, la collectivité sera libre d'adhérer en fonction des conditions proposées par la Mutuelle retenue. Par ailleurs, elle décidera de sa participation financière envers les agents qui souhaiteront adhérer au contrat de prévoyance.

Le Maire propose de donner son accord pour une participation à l'appel d'offres général, porté par le Centre de gestion.

Le conseil municipal décide :

- de se joindre à la procédure de mise en concurrence que le centre de gestion du Cantal va engager pour la signature d'une convention de participation –risque prévoyance, et adhérera à ce contrat si les conditions proposées lui semblent satisfaisantes.

(Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Élus : revalorisation des indemnités de fonction**

Suite à la revalorisation du point d'indice de la fonction publique intervenu au 01/01/2019, les indemnités des élus locaux sont automatiquement augmentées.

Cependant, certaines délibérations prises à l'installation des conseils municipaux en 2014 mentionnent la valeur du point d'indice retenu en 2014 pour calculer les indemnités et même parfois le montant de l'indemnité revenant à chacun des élus.

De ce fait, il y a lieu de prendre une nouvelle délibération qui ne mentionnerait que les taux maximums d'indemnité de fonction dépendant de la strate démographique de notre collectivité et du mandat des élus.

Le conseil municipal

– décide d'attribuer au maire une indemnité de fonction correspondant à 17 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,

- décide d'attribuer au 1^{er} adjoint une indemnité correspondant à 6.6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,

- décide d'attribuer au 2^e adjoint une indemnité correspondant à 4.5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Opération groupée pour la réalisation de schémas directeurs de signalétique : validation**

Il est rappelé qu'en séance du 8 juin 2018 le conseil municipal a décidé de participer au groupement de commande proposé par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de l'Aubrac pour réaliser le schéma directeur de signalétique de la commune.

Le maire fait savoir qu'il y a lieu maintenant de délibérer afin de valider définitivement la participation de la commune à cette opération ainsi que le plan de financement.

Le conseil municipal valide définitivement la participation de la commune à cette opération et approuve le plan de financement proposé.

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Saint-Flour Communauté : adoption des compétences facultatives**

Le maire fait savoir qu'il a reçu notification de la délibération n°2018-258 du conseil communautaire portant adoption des compétences supplémentaires dites facultatives à l'échelle de Saint-Flour Communauté.

Il fait savoir que, conformément à l'article L.5211-17 du Code général des collectivités territoriales, chaque commune dispose d'un délai de trois mois, à compter de la date de notification pour délibérer, à défaut d'une délibération dans ce délai, la décision sera réputée favorable.

Le maire demande au conseil de se prononcer sur cette décision.

Le conseil décide de laisser courir le délai prévu de trois mois qui portera l'avis favorable implicite de la collectivité.

(Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Intervention des services techniques de Saint-Flour Communauté : validation de la convention**

Le conseil communautaire, par délibération n°2018-306 en date du jeudi 29 Novembre 2018, a approuvé les modalités d'intervention des services techniques de Saint-Flour Communauté auprès des communes ainsi que la convention de mise à disposition de ces services.

Le maire fait savoir qu'à partir du 1^{er} Janvier 2019, si la commune souhaite faire intervenir les services techniques de Saint-Flour Communauté, elle doit au préalable avoir approuvé la convention.

Il demande au conseil de valider la convention et de l'autoriser à la signer.

Le conseil municipal valide la convention de mise à disposition de services entre Saint-Flour Communauté et la Commune de Fridefont et autorise le maire à la signer.

(Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Appels à projets Fonds Cantal Solidaire pour les années 2019-2021**

Le maire fait savoir que l'assemblée départementale a approuvé la poursuite de l'engagement du Département dans la mise en œuvre du Fonds Cantal Solidaire, ainsi une nouvelle programmation départementale des aides est organisée pour les périodes 2019-2021.

Le maire demande au Conseil de décider des projets à déposer pour les années 2019-2020-2021.

Le conseil municipal décide de programmer les travaux suivants :

<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>
<i>Aménagement de la Croix du Fabre</i>	<i>Réfection logement du presbytère</i>	<i>Aménagement d'une cuisine à la salle polyvalente</i>
<i>60 360.10 € HT</i>	<i>43 858.06 € HT</i>	<i>6 130 € HT</i>

(Pour : 7 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Aménagement de la croix du Fabre : demande de subvention auprès de la Région**

Le maire fait savoir qu'il y aurait une possibilité d'obtenir une subvention auprès de la Région dans le cadre du dispositif « plan ruralité » pour les travaux d'aménagement de la croix du Fabre.

Il demande au conseil de l'autoriser à solliciter cette subvention.

Le conseil autorise le maire à solliciter une subvention auprès de M. le Président de la Région pour l'aménagement de la croix du Fabre.

(Pour : 7 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Questions diverses**

Dans le cadre de la préparation du budget, le conseil prend les décisions suivantes :

Taux d'imposition : maintien des taux de l'année 2018

Subventions : maintien des subventions versées en 2018 sauf la subvention de 150 € en solidarité des sinistrés de la Haute-Loire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.

Le Maire,
Pierre CHASSANG

André FARGES

Adeline CHASSANY

François FRAISSE

Claude PORTAL

Jean-Luc BLANQUET

Olivier GUILBOT